



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU

DU 18 mars 2020

Ordre du jour :

- 1 Le calendrier extérieur été 2020
- 2 Réunion des présidents (03/04/2020)
- 3 Le calendrier salle 2020-2021
- 4 Les mesures par rapport au virus
- 5 Utilité publique
- 6 Sortie été 2020 (Samoëns, ailleurs)
- 7 Date assemblée générale
- 8 Achat arcs
- 9 Label de club
- 10 T-Shirts et broderies

11 Questions et points divers :

- o Demande à la mairie de stockage du matériel déjà préparé pour terrain.

Exceptionnellement, vu la situation due au COVID-19, cette réunion se fait en visio-conférence.

Présents : Le président, le vice-président, le secrétaire, la secrétaire adjointe, le trésorier, la trésorière adjointe, le responsable matériel.

Excusé : Néant

Ouverture : La séance est ouverte à 18h51.

I) Le calendrier extérieur été 2020

Depuis les annonces du gouvernement sur le confinement et les règles à suivre par rapport au COVID-19, les différents concours qui étaient déjà annoncés s'annulent les uns après les autres. De ce fait il est très difficile de connaître le calendrier extérieur et de savoir quand et quels sont les concours qui seront maintenus. Étaient prévus, en avril Bonneville, en mai Sallanches, en juin Thonon-Les Bains, Saint-Julien-En-Genevois et Thônes, en juillet Annemasse avec une DRE jeunes.

Les annonces de la Fédération Française de Tir à l'Arc vont dans le sens d'annuler toutes les compétitions par équipes (et certainement les différents championnats par discipline) mais aussi de permettre aux clubs qui ont prévu d'organiser un concours à des dates qui seront après le confinement d'organiser des concours individuels si ils le peuvent.

II) Réunion des présidents

Cette réunion était prévue le 03 avril 2020. Notre président ne pouvait pas y participer mais elle sera certainement annulée.

III) Le calendrier salle 2020-2021

Le championnat départemental sera organisé par le club de Thonon Les Bains. L'Arc Club Clusien et son bureau, par son président, proposera la date du 12 et 13 décembre 2020.

IV) Les mesures par rapport au virus

Depuis les annonces sanitaires du gouvernement français, il avait été décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre les séances d'entraînement pour les jeunes débutants du jeudi, et jusqu'à prise de décision, suite à réunion de bureau, pour les autres. Depuis, de nouvelles annonces gouvernementales ont eu lieu et ont été renforcées avec un confinement solide. La vie associative de la ville de Cluses a décidé de fermer l'accès à tout terrain de sport et de rassemblement de la commune. De fait, la décision est plus facile à prendre même si chacun est conscient que cela entrainera un manque pour beaucoup.

Tout entraînement, de groupe ou individuel, est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Un mail est envoyé à tous les membres du club pour les prévenir dès ce jeudi.

V) Utilité publique

En début de saison salle, notre président nous avait parlé de la possibilité de bénéficier de réduction d'impôts en remplissant un formulaire CERFA, pour les entraîneurs, accompagnateurs, encadrants. Toutefois, il s'avère que pour que nous puissions remplir ce formulaire et ne pas mettre en défaut le club qui pourrait être amendable, il faut que l'Arc Club Clusien soit reconnu Association d'Utilité Publique. Pour ce faire il y a certaines démarches à suivre et attendre la confirmation positive des autorités compétentes. Des renseignements sur la procédure ont été pris, des contacts aussi. Pascale se charge de faire la demande officielle pour fin mars 2020, et demandera au président ou au secrétaire les données qui pourraient être manquantes concernant le club.

VI) Sortie été 2020 (Samoëns, ailleurs)

Suite à l'arrêt d'activité de Nathalie en tant que B.E. intervenant au sein du club, nous avons discuté d'organiser une sortie amicale et sous le signe de la bonne humeur au club de Samoëns pour l'été 2020. Les dates qui seront proposées sont le dernier weekend de juin [27 et 28] et premier weekend de juillet [04 et 05]. Christian contactera Nathalie pour qu'elle puisse en discuter avec les archers de son club.

VII) Date assemblée générale

Les dates approximatives des instances du tir à l'arc sont déjà connues. Pour la Fédération ce sera en décembre, pour la Ligue en novembre, pour le Comité Départemental en octobre. Nous décidons donc de prévoir notre assemblée générale soit le 25 septembre en priorité, soit le 02 octobre de façon à ce que ce soit avant celles des instances. Le bureau sera à réélire à cette date.

VIII) Achat arcs

Comme chaque année, il est prévu de passer une commande de matériel de façon à le renouveler. Pour que cette commande soit la plus précise et surtout la plus utile possible, Christian demande l'autorisation pour accéder à notre local de stockage afin de confirmer l'inventaire et revoir l'état général de chaque arc.

Il est prévu d'acheter 8 ou 9 arcs mais aussi du petit matériel à côté de façon à pouvoir réparer celui existant mais inutilisable en l'état.

Christian et Romain feront le point pour établir cette commande.

IX) Label de club [Avec extrait des explications de la FFTA]

Le label est la reconnaissance par la FFTA des efforts de structuration consentis par le club pour progresser. L'accès aux labels est un axe de travail pour l'évolution d'un club. Il n'existe pas de club idéal, de structure type, mais des clubs qui doivent progresser, en mettant en œuvre les moyens pour atteindre des objectifs fixés.

En se structurant, le club doit :

- progresser à son rythme tout en gardant son identité,
- offrir à ses adhérents des services de qualité (l'accueil, l'apprentissage, l'entraînement) afin de les fidéliser, le tout en fonction des équipements dont ils disposent
- satisfaire chaque archer dans son type de pratique, quelle que soit sa pratique et son arme.

Il existe aujourd'hui et jusqu'au 31 août 2020, trois niveaux : Or, Argent, Bronze.

Ce label s'articule autour de 3 domaines d'activités :

- La vie associative : organisation du club, sa vie interne et externe.
- Les activités sportives : les services proposés aux adhérents (apprentissage, entraînement, encadrement), le projet sportif en individuel et par équipe.
- Les équipements : la salle, le terrain et le parcours.

Dans chacun de ses pôles d'activités, les points cumulés permettent d'obtenir l'un des trois niveaux de label : OR - ARGENT – BRONZE

A partir du 1er septembre 2020, il y a du nouveau pour les labels.

La volonté est notamment :

- De donner plus de lisibilité et plus de cohérence aux labels
- De valoriser ce que le club fait et ses spécificités
- De relancer l'impact de la labellisation sur la structuration
- D'accompagner davantage les clubs.

Les principales évolutions seront portées sur :

- La création de prérequis qui renvoient simplement au respect des statuts (6 licenciés minimum, transmission du compte-rendu d'assemblée générale, participation aux assemblées générales des comités départementaux et régionaux) et au dépôt du projet associatif. Quels que soient son objet ou sa taille, le projet associatif est un incontournable pour le bon fonctionnement et le développement du club.
- Le passage de 3 à 4 niveaux de Label de manière à garder un niveau accessible et à valoriser les clubs les plus avancés.
- La diminution du nombre de critères et la fin du système de points. La validation d'un niveau, sera effective quand tous les critères le concernant seront validés.
- La création de certifications qui permettront d'identifier et valoriser les domaines d'expertise du club et son implication (Accueil des moins de 10 ans, compétition, parcours, mixité, animation/découverte, Tir à l'arc sur ordonnance, handicap, citoyen).
- Une demande de label intégrée dans l'espace du club et la création d'un outil pour l'accompagner.

La labellisation se fera sur demande du club via son espace club. Les critères d'au moins une certification et d'un niveau de couleur devront être validés. Chaque certification a ses critères distincts, identiques pour tous les clubs sans différenciation suivant le niveau de couleur demandé. Chaque

niveau de couleur renvoie à des critères concernant les équipements, l'encadrement, la compétition et l'accueil de jeunes.

Étant donné que la labélisation actuelle n'est valable que jusqu'à fin août de cette année, il n'y aura que très peu de temps faire la demande pour la saison prochaine. De ce fait la Fédération permettra de faire une simulation pour savoir à quel niveau de label pourra prétendre le club.

X) T-Shirts coton et Polaires brodées ?

Depuis quelques temps maintenant Carine s'est employée à contacter plusieurs fournisseurs potentiels de polaires brodées. Grégory a fait la même demande auprès de notre fournisseur de tshirts techniques. Les frais techniques étant assez élevé, il demandera si il est possible de les diminuer. Le prix de revient unitaire est indiqué dans la colonne « Total » de droite.

	MARQUAGE			TEXTILE Gilet Polaire	PRIX UNITAIRE		
	Frais technique	Broderie Dos cœur			Brod	textile	Total
LEMAN BRODERIE	54,00 €	32,40 €	10,80 €	33,00 €	43,20 €	33,00 €	76,20 €
BRODERIE DES ALPES	50,00 €	25,00 €	8,90 €	33,00 €	33,90 €	33,00 €	66,90 €
BRODERIE DU REVARD	65,00 €	23,00 €	10,50 €	24,07 €	33,50 €	24,07 €	57,57 €
Imprimerie St Jeoire	100,00 €	14,88 €	6,72 €	28,80 €	21,60 €	28,80 €	50,40 €

Hervé a de son côté contacté Sport 2000 qui lui ont proposé, pour une quantité de 20 unités minimum, des frais techniques à 50€, un logo cœur à 6€, un bgo dos à 12€ et soit une polaire à 13€ soit un Soft-Shell à 18€. Le prix de revient serait pour la polaire à 31€, pour le Soft-Shell à 36€. Quid de la qualité de la polaire (vu /prix) ?

Carine attend encore la réponse de Pro'fil broderie de Sallanches qui avait déjà été contacté en 2013.

XI) Questions diverses :

a. Stockage du matériel préparé pour le futur terrain.

Pascale va faire un courrier à la mairie, à Monsieur le Maire, aux services Techniques pour leur demander s'ils pourraient nous stocker le matériel déjà préparé pour le terrain extérieur. Aujourd'hui, ce matériel est stocké dans l'entreprise où travaille le président mais les patrons pourraient demander de le déplacer, hors nous n'avons aucun lieu de disponible.

b. Complément information concernant Paris 2024.

Jean-Jacques nous annonce que pour les différentes manches de coupe du monde en France sur 2021, 2022 et 2023, la Fédération recherchera des bénévoles pour l'organisation et l'aide aux archers. Ces mêmes bénévoles seront prioritaires lors des J.O. de 2024 à Paris. Une communication sera envoyée aux clubs pour complément.

Clôture de la séance à 20h12.

La date de la prochaine réunion de bureau sera définie prochainement, après l'épisode de confinement et la reprise de notre activité.

Le Secrétaire : G. Turbelin

